



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

cgt.021@cp.finances.gouv.fr

Octobre 2003

Numéro 64

Dans ce numéro

- 1 Restructuration du réseau : lettre aux élus de Côte d'Or.
- 2 Vos représentants CGT.

Restructuration du réseau du Trésor Public

Alors que de nombreuses Trésoreries ferment dans plusieurs départements, nous avons pensé indispensable d'alerter les élus de Côte d'Or sur l'énorme restructuration lancée dans nos services depuis quelques mois.

Nous vous présentons ci-dessous la **lettre envoyée par la CGT Trésor Côte d'Or à tous les Maires, Députés et Sénateurs du département** :

*« Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Sénateur,
Madame, Monsieur le Député,*

En 2000, un conflit national important avait touché le Ministère des Finances et plus particulièrement les services déconcentrés de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (le Trésor Public).

Ce conflit portait sur le rejet d'un plan de restructurations (dit plan « Sautter ») qui n'avait d'autre objet que la réduction massive des effectifs des services financiers et aurait eu comme conséquence de réduire fortement l'implantation des services du Trésor. L'action déterminée des personnels, avec le soutien de nombreux élus, avait permis de mettre en échec le Ministère.

Trois ans après, les Ministres accélèrent, avec le concours des Directions générales et locales, les restructurations dans tous les Services Publics selon la même logique d'abandons ou de transferts de missions, de privatisations d'activités, de fermetures de sites de proximité et de suppressions d'emplois publics.

S'inscrivant entièrement dans ce cadre, la Direction Générale de la Comptabilité Publique dont dépend le Trésor Public, au travers du contrat pluriannuel de performance qu'elle vient de signer avec la Direction du Budget, redéfinit le « périmètre de ses missions » et met en œuvre un projet de restructuration du réseau du Trésor Public.

En Côte d'Or, des restructurations ont déjà eu lieu et d'autres sont en préparation :

- suppression de la Trésorerie de Brazey en Plaine au 1/01/2002 jusqu' alors en gestion conjointe avec la Trésorerie de Saint Jean de Losne.
- fusion au 1/01/2004 des Trésoreries de Dijon Est et Ouest et transfert des activités de recouvrement de l'impôt aux Trésoreries de Dijon Nord et de Dijon Sud,
- suppression des Trésoreries d'Aignay le Duc et de Liernais au 31/12/2003 et de Baigneux les Juifs au 31/12/2004 avec la création de permanences de quelques heures par semaine dans des locaux de la Mairie (donc à la charge des Communes),
- création d'une gestion conjointe avec les Trésoreries de Châtillon sur Seine et

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et MENDOZA Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au CHS.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

de Laignes,

- incertitude sur l'avenir de la Trésorerie de Saint Seine l'Abbaye (gestion intérimaire avant une probable fusion ou une gestion conjointe avec la Trésorerie de Sombernon ou un éclatement sur plusieurs Trésoreries)
- existence de plusieurs gestions conjointes (Trésoreries de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, Trésoreries de Fontaine Française et de Selongey, Trésoreries de Vitteaux et Précý sous Thil) dont l'avenir n'est pas garanti.

Les responsables de la Direction Générale de la Comptabilité Publique s'emploient effectivement à dévitaliser l'activité des services déconcentrés du Trésor Public :

- abandon de la mission de tenue des comptes bancaires des particuliers en 2002,
- abandon de la mission épargne (CNP) au 01/01/2004,
- suppression des Recettes des Finances (31 sur les 55 existantes),
- spécialisation des trésoreries par mission : impôt d'une part et secteur local d'autre part,
- fermeture de petites trésoreries rurales (depuis cette année, de nombreux départements suppriment des trésoreries ayant moins de 5 agents compte non tenu du trésorier : la Côte d'Or est jusqu'à maintenant épargnée mais pour combien de temps ?)

Le Trésor Public est en phase active de spécialisation de ses Trésoreries en zone urbaine, recouvrement de l'impôt d'une part, gestion des collectivités locales de l'autre. Cette spécialisation s'inscrit bien évidemment dans une démarche de centralisation des futures implantations urbaines. En parallèle, il accélère son désengagement en milieu rural, par la fermeture de nombreuses Trésoreries, en justifiant le manque de moyens dont elles disposeraient.

A cet égard, il est choquant de voir la Direction Générale constater ce manque de moyens, alors qu'elle en est à l'origine (non-affectation de personnels, multiplication des gestions de deux trésoreries par un seul comptable, périodes répétées de fermeture...).

Seuls les points négatifs sont mis en avant, à aucun moment l'intérêt de la présence des petites Trésoreries n'est présenté.

Pour la CGT, la proximité des petites Trésoreries rurales est un fondement de la qualité d'exercice des missions du Trésor Public. La qualité des prestations offertes aux ordonnateurs en matière de conseil et d'assistance, dépend de la proximité entre l'ordonnateur et le trésorier. Elle dépend aussi de la disponibilité de ce dernier, ce qui nécessite l'obtention de moyens en personnels, en formation, pour exercer efficacement sa mission auprès des collectivités.

De même, les usagers, ont besoin d'interlocuteurs proche d'eux capables de traiter entièrement leur dossier, et qui trouvent auprès des agents du Trésor un contact humain que ne saurait remplacer le seul développement des technologies.

Cette remise en cause du réseau du Trésor Public de proximité s'oppose à la satisfaction des besoins et à la qualité du service attendu par les élus, les usagers et notamment par les populations qui ont le plus besoin d'interlocuteurs de proximité compétents et responsables.

Dans ce schéma, où se trouvent alors le renforcement du service public et la qualité du service rendu aux citoyens ?

C'est au contraire, vers la voie d'un service public « a minima » que la Direction Générale de la Comptabilité Publique se dirige. Les conséquences seront néfastes pour l'aménagement du territoire en général, et, en particulier pour la revitalisation nécessaire des zones rurales. Au moment, où le gouvernement au travers de la nouvelle phase de décentralisation, souligne les vertus de la proximité, il y a là un paradoxe qui mérite d'être relevé.

Ainsi, **Jean-Pierre Raffarin** n'a pas hésité à souligner les vertus de la proximité le 28/02/2003 lors de son discours sur la décentralisation à Rouen :

"Je crois d'abord aux vertus de la proximité : les Français ont besoin de lien, ils ont besoin d'humanité pour être plus forts devant les évolutions parfois trop rapides de nos sociétés".

"Je crois que cette proximité est source d'efficacité. Si on n'administre bien que de près, c'est parce que pour bien administrer, il faut bien connaître. Il y a là, soyez en sûrs, des économies possibles et surtout, une meilleure affectation des ressources".

Si l'intention de la Direction Générale de la Comptabilité Publique est ainsi clairement affichée, la transparence n'est pas de mise à propos des restructurations annoncées. Aucune concertation n'est proposée aux organisations syndicales en amont, les projets sont donc présentés « bouclés » par les directions locales. Les élus concernés sont souvent mis devant le fait accompli, alors que pour le moins, de tels sujets d'intérêt public nécessiteraient un large débat, avec tous les acteurs concernés.

La CGT s'oppose résolument à ces logiques de réformes. Nous pensons que d'autres choix sont possibles. C'est pourquoi, nous ne nous sommes jamais interdit de réfléchir, avec les acteurs concernés à l'organisation de notre réseau et au contenu de nos missions. Nous avons des propositions et souhaitons débattre avec vous d'une autre réforme répondant véritablement aux attentes de vos administrés et aux besoins des usagers des services publics.

Persuadés de votre attachement à un service public de proximité, il était de notre responsabilité de vous informer des conséquences d'un tel projet. Nous restons à votre disposition pour recueillir toutes vos suggestions.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Bureau de la section CGT Trésor de Côte d'Or. »